

Energies renouvelables : « L'éolien n'est pas une piste » selon le préfet

ENVIRONNEMENT

Thierry Bonnier revient sur la difficile équation entre accélération de la production d'énergies renouvelables et contraintes environnementales.

C'était lors des vœux à la presse, mercredi 25 janvier, le moment traditionnel d'évoquer les grands sujets qui occupent le représentant de l'Etat, et les feuilles de route émanant de Matignon.

L'objectif national des 40 % de la production d'électricité d'origine renouvelable en 2030 oblige l'Aude à reconsidérer ses atouts. Or sur « l'éolien terrestre, ce sont déjà 443 mégawatts actifs, et 142 mégawatts autorisés, c'est-à-dire des projets purgés de tout recours », calcule le

préfet de l'Aude. La tendance est au renforcement de la puissance existante, au « repowering » avec moins de mâts mais plus hauts et plus puissants, une politique déjà en cours qui apportera 50 mégawatts supplémentaires.

« Il n'y aura pas de nouveaux mâts, hormis les projets déjà autorisés »

« Il n'y aura pas de nouveaux mâts, hormis les projets déjà autorisés. On fera mieux, mais il n'y aura plus de nouveaux mâts », clame Thierry Bonnier en annonçant un pourcentage de part du gâteau du Fond Vert pour le climat qui contribuera – par d'autres leviers – à l'économie d'énergie : 2 milliards d'euros pour la France, « 170 millions d'euros pour l'Occitanie ». La méthanisation ne serait pas non plus une piste à explorer : « On n'a pas d'élevage ».

Reste le photovoltaïque, qui offre

des possibilités, mais « où il ne faut pas faire tout et n'importe quoi ». Une charte des bonnes pratiques en cours d'élaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire doit être validée avant cet été, qui n'aura pas de valeur prescriptive mais servira de guide aux opérateurs.

Le photovoltaïque très demandé

« On a vu deux opérateurs avec des projets de deux fois 300 mégawatts... On leur a dit attendez ! Qu'on détermine la carte pour trouver le bon équilibre entre obligation de développer les ENR et code de l'environnement avec l'ensemble des acteurs concernés ». La tendance est encore aux petits parcs photovoltaïques, de préférence sur des zones déjà artificialisées, sur des surfaces commerciales. L'Aude produit 196 mégawatts crête en solaire, 280 MWc ont d'ores et déjà été autorisés, purgés de tout



Le préfet Thierry Bonnier évoque un équilibre à trouver entre obligation de développer les énergies renouvelables et code de l'environnement.

NAMEN-VAL

recours. « Le maximum que l'on puisse rajouter c'est 100 MWc », estime le représentant de l'Etat, qui regrette que le futur éolien flottant en mer au large de Gruissan et Leucate ne soit pas comptabilisé dans

l'Aude, mais au niveau national (objectif de 50 parcs offshore en France d'ici 2050, pour produire près de 20 % de la consommation d'électricité en France, Ndlr).

Jérôme Yag